



**Arrêté n° DDP/SPA/2022-052 du 1^{er} février 2022
modifiant la liste départementale des personnes habilitées
à dispenser la formation des propriétaires et détenteurs de chiens de catégories 1 et 2**

La Préfète de la Gironde

VU le code rural et notamment les articles L211-11 à L211-18 ;

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le décret n°2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Benoît LEURET, directeur départemental de la protection des populations de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2021 portant subdélégation de signature de M. Benoît LEURET, directeur départemental de la protection des populations de la Gironde ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations de la Gironde ;

A R R Ê T E :

Article premier : La liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires et détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories et à délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du Code Rural est modifiée comme suit :

Nom Prénom	Date délivrance habilitation	Coordonnées Professionnelles	Lieu de la formation
AUMAR Jacques	16/03/20	Lieu-dit La Ferrière 24300 AUGIGNAC Tél. : 06 50 04 77 26	A domicile, chez les particuliers
BOISSEAU Marie-Claire	19/07/19	Éducation Canine Julienne Mairie 33250 ST JULIEN BEYCHEVELLE Tél. : 06 71 13 65 28	Salle des Fêtes 33250 ST JULIEN BEYCHEVELLE

Nom Prénom	Date délivrance habilitation	Coordonnées Professionnelles	Lieu de la formation
BUSTIN Sabrina	02/04/21	7 lieu-dit les Faures Nord 33420 ST AUBIN DE BRANNE Tél. : 06 12 67 59 97	A domicile, chez les particuliers
CARPENTIER- LAUVERJAT Nathalie	06/02/19	15 avenue Henry Barbusse Bât. A - Appt. 02 33700 MERIGNAC Tél. : 06 17 29 89 29	A domicile, chez les particuliers
CODEVELLE Marc	01/02/22	ACRU 115 Rue de Montuset 33140 CADAUJAC Tél. : 06 22 18 22 18	* à domicile chez les particuliers * Salle du Château 33140 CADAUJAC
DELACOUR Franck	05/06/20	L'école de la vie du chien 27 allée de Toutin 33830 BELIN BELIET Tél. : 07 51 63 30 24	* à domicile chez les particuliers * L'école de la vie du chien 27 allée de Toutin 33830 BELIN BELIET
DELEPLANQUE Romain	01/02/22	Club d'Education Canine des Bords de Garonne Le Genestat 33670 LA SAUVE	* à domicile chez les particuliers * CECBG Le Genestat 33670 LA SAUVE
DEVERGNE Jean-Michel	15/12/20	Flair et Crocs 33 7 chemin de Minaou 33140 VILLENAVE D'ORNON Tél. : 06 73 41 03 71	Flair et Crocs 33 7 chemin du Minaou 33140 VILLENAVE D'ORNON
DRU Karine	22/07/20	146 allée du Haurat 33470 GUJAN MESTRAS Tél. : 06 68 82 31 08	146 allée du Haurat 33470 GUJAN MESTRAS
FAUX Jean Jacques	17/02/20	Club Canin St Denis Le Barail du Guédon Ouest 33910 ST DENIS DE PILE Tél. : 05 57 41 26 30	Club Canin St Denis Le Barail du Guédon Ouest 33910 ST DENIS DE PILE
GOBERT Christine	04/03/17	33 Le Moulin de Goulée 33930 VENDAYS MONTALIVET Tél. : 06 16 15 69 69	A domicile, chez les particuliers
GOBERT Eddy	04/03/17	33 Le Moulin de Goulée 33930 VENDAYS MONTALIVET Tél. : 06 16 96 26 77	A domicile, chez les particuliers
GONZALES Mathieu	05/01/17	86 rue de Monnet 33710 TAURIAC Tél. : 06 45 20 86 80	86 rue de Monnet 33710 TAURIAC
GUERIN Rémi	29/03/19	20 rue des Mésanges 33450 SAINT LOUBES Tél. : 06 75 79 22 29	20 rue des Mésanges 33450 SAINT LOUBES
JEREMIASZ Sarah	01/04/19	5 lieu-dit Les Mouillots 33860 REIGNAC Tél. : 06 42 83 06 73	* à domicile, chez les particuliers

Nom Prénom	Date délivrance habilitation	Coordonnées Professionnelles	Lieu de la formation
LAFON Paule	28/03/17	Le Domaine Des Animaux 15 rue du Château d'eau 33600 PESSAC Tél. : 06 66 99 78 51	* 15 rue du Château d'eau 33600 PESSAC * 98 av. Raymond Poincaré 33380 BIGANOS
LAURENT Sandrine	24/04/18	13 piste de Tournebride 33114 LE BARP Tél. : 06 61 86 92 31	13 piste de Tournebride 33114 LE BARP
LENEVEZ Richard	05/11/21	29 bis, Allée du Sable 33470 GUJAN MESTRAS Tél. : 06 67 13 43 93	A domicile, chez les particuliers
LOSITO Olivier	29/03/17	LE CANIDE DE L'OLIVIER 311 impasse des Communaux 33710 PUGNAC Tél. : 05 26 20 92 35	LE CANIDE DE L'OLIVIER 311 impasse des Communaux 33710 PUGNAC
LUCAS Alicia	04/10/21	17 rue du Ha 3300 BORDEAUX Tél. : 06 11 48 59 24	A domicile, chez les particuliers
MACOMBE Jean	18/01/17	Association canine du langonnais Boirac 33210 ST PIERRE DE MONS Tél. : 06 80 47 43 25	Association canine du langonnais Boirac 33210 ST PIERRE DE MONS
MACOMBE Nicole	18/01/17	Association canine du langonnais Boirac 33210 ST PIERRE DE MONS Tél. : 06 80 47 43 25	Association canine du langonnais Boirac 33210 ST PIERRE DE MONS
MAYONNADE Christine	23/11/21	164 Boirac 33210 ST PIERRE DE MONS Tél. : 06 82 72 20 48	164 Boirac 33210 ST PIERRE DE MONS
METIVIER Pascal	16/12/20	Educ'Canine Flair Play Mairie – 89 rue de la République 33660 CAMPS SUR L'ISLE Tél. : 06 31 59 47 55	Route de Saint Sauveur de Puynormand 33660 CAMPS SUR L'ISLE
MOULINIER Manon	07/12/20	725 route de Pauillac 33290 LE PIAN MEDOC Tél. : 06 85 79 48 23	Chez les propriétaires
PEJOINE Stéphanie	01/02/22	31 Chemin des Bouchonnets 33340 LEPARRE MEDOC Tél. : 07 83 98 64 32	A domicile, chez les particuliers
PETIT-ETIENNE Germinal	05/05/20	Clinique Vétérinaire 9 place Maucaillou 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC Tél. : 05 56 30 87 91	Salles en location
POUKAËR Erwan	01/06/16	Chemin de Lapeyre 33370 TRESSES Tél. : 06 27 37 31 26	* Chez les propriétaires ou * Chemin de Lapeyre 33370 TRESSES

Nom Prénom	Date délivrance habilitation	Coordonnées Professionnelles	Lieu de la formation
SANT Karine	18/12/20	Centre DOG ZONE AQUITAINE 88 route des Landes 33480 SAINTE HELENE Tél. : 06 66 87 50 11	Centre DOG ZONE AQUITAINE 88 route des Landes 33480 SAINTE HELENE
SERIS Justine	18/06/21	31bis, rue du Dr. Schweitzer 33140 VILLENAVE D'ORNON Tél. : 06 31 22 20 95	Chez les propriétaires
VERSCHUEREN Wini	20/05/20	Canecole 16 rue Jules Guesde 33400 TALENCE Tél. : 06 30 59 27 83	16 rue Jules Guesde 33400 TALENCE
VIDEIRA Filipe	08/07/20	Club Bordelais d'Education Canine 1 rue Jean Monnet 33700 MERIGNAC Tél. : 06 07 24 89 92	Club Bordelais d'Education Canine 1 rue Jean Monnet 33700 MERIGNAC

Article 2 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° DDPP/SPA/2021-658 du 23 novembre 2021 établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires et détenteurs de chiens de catégories 1 et 2.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le directeur départemental de la protection des populations de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bruges, le 1 février 2022

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental adjoint,

Pour le directeur départemental adjoint et par délégation,
L'adjointe au chef de service,

Carine GARCIA



VOIES DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification de former soit :

- Un recours gracieux auprès de Madame la Préfète du département de la Gironde.
- Un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Direction Générale de l'Alimentation
251, rue de Vaugirard 75 236 PARIS cedex 15
- Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée. Si vous n'avez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet). En cas de rejet, le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours CONTENTIEUX dans le délai de 2 mois à compter de la date de la décision de rejet.

Le recours CONTENTIEUX s'exerce pour contester la LEGALITE de la présente décision ; il doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique à ce non-respect.